

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 21 JANVIER 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	15	15 + 4 pouvoirs

Date de convocation 15 janvier 2025
Date de publication 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pascale PETIT, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Jean-Pierre NANCEY à Lucienne WOJTYNA, Régis RENARD à Evelyne BOCQUET, Marie-José ROY-DECHANET à Claudine BAUDIN ERARD, Karine VEVERSCH à Philippe BORDE.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : 11 : ETUDE CHANGEMENT MODE DE CHAUFFAGE ECOLE M. VECHIN – REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE – DEMANDE DE SUBVENTION**  
**N° de délibération : 11\_21012025**

**N°11 : ETUDE CHANGEMENT MODE DE CHAUFFAGE ECOLE M. VECHIN – REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE – DEMANDE DE SUBVENTION**  
**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux problèmes rencontrés avec la chaudière de l'école Maurice VECHIN qui doit, en raison d'une usure prématurée, être remplacée, il est envisagé le changement du mode de chauffage ainsi que l'isolation du bâtiment afin de gagner en efficacité énergétique, en confort pour les utilisateurs et de diminuer les coûts de chauffage. Il est précisé que l'école est dotée d'une chaudière de secours fonctionnelle, qui pourra prendre le relais de la chaudière principale le temps du changement du système de chauffage.

Une première étude d'opportunité a été réalisée fin 2023 qui a conclu à l'éligibilité de ce site à la mise en place d'une solution géothermique. Cependant, avant d'envisager la mise en place de cette solution, il convient de compléter cette étude d'opportunité par la réalisation d'une étude de faisabilité. Cette étude, dans le cadre de l'aide régionale « Soutien à la géothermie de surface », peut être financée à hauteur de 70%.

Le montant de ce type d'étude est estimé à un montant inférieur à 15 000 €. Aussi, au regard des délais restreints, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des devis, à solliciter le financement de cette étude dans le cadre de l'aide régionale « Soutien à la

géothermie de surface » à hauteur de 70% du montant HT de l'étude de faisabilité et à signer le devis le mieux-disant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'étude sur la mise en place d'une solution de chauffage géothermique ainsi que l'isolation des bâtiments de l'école Maurice VECHIN
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des devis concernant une étude de faisabilité sur la mise en place d'une solution géothermique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le financement de cette étude, à hauteur de 70% du montant HT de l'étude, dans le cadre du dispositif régional « Soutien à la géothermie de surface »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis le mieux-disant dans la limite d'un montant de 15 000 € HT ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..SIMONE...DEVAUX....., secrétaire de séance

*Simone Devaux*